



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Martial SADDIER

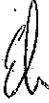
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Député de la Haute-Savoie
Maire de Bonneville
Vice - Président de l'Association
des Maires de France**

**Madame Dominique Augé
Présidente de PARELAG
210 rue du Clos Saint-Jacques
73 000 Chambéry**

MS/AGM/09/033

Bonneville, le 9 janvier 2009

 Madame La Présidente,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier par lequel vous avez souhaité appeler mon attention sur l'avenir des langues anciennes et de la filière littéraire dans la réforme du lycée entreprise par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Sensible à vos inquiétudes qui concernent aujourd'hui 465 000 élèves du collège et du lycée en section littéraire mais également en section scientifique ou économique et sociale qui étudient le latin et le grec, je ne manquerai pas de relayer vos craintes auprès du Gouvernement.

Bien entendu, je ne manquerai pas de vous tenir informée de la suite qui y sera réservée.

Espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame La Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Martial SADDIER

Pascal TERRASSE
Député de l'Ardèche
Président du Conseil Général

Madame Dominique AUGE
Présidente
ARELAG
210 rue du Clos Saint-Jacques
73 000 Chambéry

Réf. PT/FR/0361

Privas, le 12 décembre 2008

Madame la Présidente,

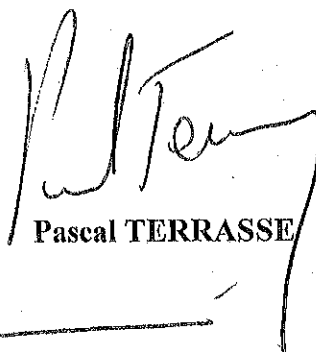
Par votre correspondance en date du 6 décembre 2008, vous avez bien voulu appeler mon attention sur les conséquences néfastes de la réforme du lycée sur l'enseignement des langues anciennes. Je vous en remercie.

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai pris connaissance de vos préoccupations et de vos attentes.

Conscient de l'importance des problématiques soulevées par cette réforme, j'ai tenu à interpeller le gouvernement sous la forme d'une question écrite, afin que des réponses concrètes vous soient apportées dans les meilleurs délais.

Sachez que cette question écrite sera déposée dans les tous prochains jours sur le Bureau de l'Assemblée Nationale en vue de sa parution au Journal Officiel. Je ne manquerai pas de vous en adresser copie dès que cela sera effectif.

Demeurant à votre disposition dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sincères salutations.



Pascal TERRASSE

Madame Dominique AUGÉ
*Présidente de l'Association Régionale des
Enseignants de Langues Anciennes de
l'Académie de Grenoble*
210, rue du Clos Saint-Jacques
73000 CHAMBERY

Annonay, le 19 décembre 2008

Réf. : OD/LM/191208

Objet : L'avenir des langues anciennes et de la filière littéraire

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 6 décembre dernier par lequel vous me faisiez part de votre profonde inquiétude à l'égard du devenir de la filière littéraire et de la place des langues anciennes dans le cadre des projets de réforme des lycées. Je vous en remercie.

J'ai pris bonne note des arguments que vous avez bien voulu me transmettre.

Je regrette que le Gouvernement - et au premier rang son Ministre de l'Education Nationale - ait choisi de mener une réforme si polémique sans réaliser de consultation préalable des représentants de la communauté éducative.

Fort heureusement, sous la pression des lycéens, des parents d'élèves, du personnel enseignant et des parlementaires socialistes, Xavier DARCOS a fait le choix de reporter d'une année son projet de réforme.

Vous pourrez compter sur ma présence à vos côtés afin de poursuivre la défense des valeurs du service public de l'enseignement et de la filière littéraire en particulier. Il me paraît en effet essentiel de conserver un apprentissage des langues antiques et de la littérature dans toutes les filières et notamment dans la filière scientifique.

Le choix de la majorité UMP-Nouveau Centre consistant à mettre en concurrence les matières artistiques, littéraires, historiques et économiques constitue en réalité une grave régression intellectuelle plutôt qu'une évolution progressiste du système éducatif.

Restant mobilisé aux côtés des enseignants et des élèves, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Olivier DUSSOPT

Lionel TARDY
Député de la Haute-Savoie

Madame Dominique AUGE
210 rue du clos Saint Jacques
73000 CHAMBERY

Paris le 22 décembre 2008

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier du 6 décembre 2008 concernant l'enseignement des langues anciennes dans le secondaire.

Je vous transmets la copie de la question écrite que je viens de poser à Monsieur le Ministre de l'Education nationale sur ce sujet. Je ne manquerai pas de vous communiquer sa réponse lorsqu'elle paraîtra au Journal Officiel.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations dévouées.

Lionel TARDY
Député de la Haute-Savoie



*Enseignement maternel et primaire
(politique de l'éducation -
établissements publics d'enseignement primaire -
conseils d'administration - composition)*

37096. - 9 décembre 2008. - **M. Germinal Peiro** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la création des établissements publics de l'enseignement primaire (EPEP). En effet, la place et le rôle de la Fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) n'est pas mentionnée dans le projet de création de l'instance qui prendra les décisions relatives à cette nouvelle structure, alors que l'article 40 de la loi n° 2205-380 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, dite loi Fillon, donnait à la DDEN un rôle d'interface entre l'école, les municipalités et les autorités académiques. Aussi, il lui demande donc s'il envisage d'apporter des modifications au projet de création des EPEP susceptibles de redonner aux DDEN une place au sein de l'instance de décision relative à cette nouvelle structure.

*Enseignement maternel et primaire
(programmes - enseignement musical - perspectives)*

37097. - 9 décembre 2008. - **Mme Delphine Batho** interroge **M. le ministre de l'éducation nationale** suite aux inquiétudes exprimées par les musiciens intervenant à l'école sur l'accès aux pratiques artistiques. En effet, la réforme du temps scolaire et le recentrage sur les matières dites fondamentales dans les nouveaux programmes ont pour conséquence de diviser par deux le nombre d'heures devant être consacrées à la pratique artistique. Les musiciens intervenant à l'école craignent que l'éducation musicale soit progressivement dispensée hors du temps scolaire. Si c'était le cas, un certain nombre d'élèves risque de ne plus bénéficier d'éducation musicale, notamment ceux utilisant le transport scolaire à l'issue des heures de classe ou bien ceux dont les familles ne voient pas l'intérêt de cet apprentissage. C'est pourquoi elle lui demande les mesures qu'il compte prendre, afin que l'action des musiciens intervenant à l'école puisse être pérennisée dans le temps scolaire pour tous les élèves.

*Enseignement secondaire
(programmes - histoire - géographie)*

37098. - 9 décembre 2008. - **M. Michel Terrot** interroge **M. le ministre de l'éducation nationale** sur ses projets concernant l'enseignement de l'histoire et la géographie au lycée. Certaines déclarations laissent penser que ces deux matières pourraient être supprimées du tronc commun en première et terminale. Pourtant l'histoire et la géographie occupent une place importante dans le cursus scolaire et permettent notamment de structurer les appartenances collectives. Il lui demande donc quelles sont ses intentions en la matière.

*Enseignement secondaire
(programmes - langues anciennes)*

37099. - 9 décembre 2008. - **M. Lionel Tardy** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la nécessité de maintenir l'enseignement des langues anciennes dans le secondaire. Bien qu'*a priori* peu utile directement, cet enseignement est en fait fondamental pour l'apprentissage de méthodes de travail, pour le développement de la rigueur logique ainsi que pour la culture générale des élèves. Depuis des années, les langues anciennes, principalement le grec et le latin, perdent du terrain et à terme, c'est toute la filière universitaire qui est menacée. Il lui demande donc ce qu'il compte mettre en œuvre pour que les langues anciennes restent enseignées de manière significative dans le secondaire.

*Enseignement secondaire
(programmes - langues anciennes)*

37100. - 9 décembre 2008. - **M. Jacques Pélissard** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le projet de réforme des lycées, et en particulier la réforme de la classe de seconde. L'ARELAB (Association régionale des enseignants de langues anciennes de l'académie de Besançon) qui a pour objet de promouvoir l'étude des langues et civilisations de l'Antiquité exprime ses craintes quant au futur dispositif tel qu'il est actuelle-

ment présenté. Les élèves ne pourront pas, dans les faits, suivre des modules de latin et de grec à la fois, et les élèves non-littéraires ne pourront, semble-t-il, même pas choisir de suivre des modules de langues anciennes; la semestrialisation aura pour conséquence d'inciter les lycéens à ne suivre ce type de cours que pendant un semestre, au lieu d'une année; enfin, l'impossibilité de valider ce type d'enseignement pour le baccalauréat risque de décourager les élèves de choisir ces matières. Les mesures proposées entraîneront donc une réduction considérable des effectifs pour les langues anciennes. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur cette question.

*Enseignement secondaire
(programmes - refonte - conséquences)*

37101. - 9 décembre 2008. - **M. François Goulard** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la place de l'enseignement des sciences économiques et sociales dans les programmes de second cycle de l'enseignement secondaire. Il lui demande s'il ne lui paraît pas souhaitable que ces disciplines fassent partie du tronc commun des enseignements pour tous les lycéens, tant il est vrai qu'elles font partie, aujourd'hui, au même titre par exemple que l'histoire et la géographie, du socle des connaissances que chaque titulaire du baccalauréat devrait avoir acquis au cours de ses études. Il l'interroge aussi sur le maintien de la filière ES, dont les bacheliers ont aujourd'hui un taux moyen de succès dans leurs études supérieures satisfaisant. Il souhaite enfin savoir quelles sont les intentions du ministère s'agissant de la mise en œuvre des conclusions du rapport Guesnerie.

*Enseignement secondaire
(programmes - refonte - conséquences)*

37102. - 9 décembre 2008. - **M. Philippe Nauche** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la réforme de la classe de seconde de lycée général et technologique. Il semble, en effet, que le projet du Gouvernement prévoit de rendre optionnel l'enseignement de l'histoire et de la géographie en classes de première et de terminale. Cela serait porteur de conséquences néfastes. Comment en effet envisager qu'un adolescent puisse devenir un citoyen responsable sans que lui soit enseignés notre passé commun, celui de l'humanité, et nos valeurs républicaines? Comment permettre aux jeunes de comprendre le monde qui les entoure, avec ses évolutions et ses enjeux, en les privant de l'enseignement de la géographie? La formation de l'esprit des élèves, leur compréhension du monde à venir, leur culture générale sont les enjeux réels de cette réforme. Il lui demande, en conséquence, de revoir ses intentions en la matière et de maintenir le caractère obligatoire de ces enseignements durant tout le lycée.

*Enseignement secondaire
(programmes - sciences économiques et sociales)*

37103. - 9 décembre 2008. - **M. Patrick Roy** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la réforme du lycée, et en particulier de la classe de seconde, annoncée il y a quelques semaines. Cette réforme soulève de nombreuses questions, notamment en ce qui concerne la place des sciences économiques et sociales. Cet enseignement, en seconde, dans le cadre de la voie « économique et sociale » a fait la preuve de son intérêt pour les élèves, de la qualité de la formation proposée et débouche sur des parcours de réussites significatives pour les élèves les ayant suivis. Or la maquette de la classe de seconde actuellement présentée prévoit une réduction de la place de cet enseignement en seconde en le considérant comme un module optionnel à choisir parmi un large éventail d'autres disciplines. L'enseignement de sciences économiques et sociales présente une double importance: d'une part, il permet aux élèves, futurs citoyens, de s'approprier les mécanismes économiques et sociaux fondamentaux d'un monde globalisé. Le contexte économique actuel renforce encore la nécessité d'une telle formation. D'autre part, il représente un enseignement clé du parcours à dominante « sciences de la société » en classes de première et de terminale et son approche en seconde est une condition d'une orientation efficace et réfléchie des élèves. Aussi il lui demande quelles mesures il compte mettre en place afin d'assurer l'accès le plus large possible des élèves de lycée à l'enseignement des sciences économiques et sociales.



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Dominique DORD
Député de la Savoie
Maire d'Aix les Bains

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Dominique AUGÉ
Présidente de l'ARELAG
210 rue du Clos Saint Jacques
73000 CHAMBERY

Chambéry, le 17 décembre 2008

N°réf : D12/any/08 1685

Madame la Présidente,

Vous m'avez fait part de votre profonde inquiétude à propos de la réforme du lycée et plus particulièrement de la place qui y serait réservée aux langues anciennes.

La réforme de la classe de seconde devait être mise en place dans un délai rapide, compte tenu du consensus qui avait présidé à la réflexion sur le nouveau lycée : ce consensus avait fait l'objet de deux protocoles d'accords signés par le ministre avec, d'une part, les organisations syndicales des enseignants et des personnels de direction et, d'autre part, les organisations lycéennes, ce qui est une première dans l'histoire des réformes du système éducatif.

Les appréhensions a posteriori des élèves et du corps professoral ont donc étonné puisqu'elles venaient suite à ces accords. Je suis cependant intervenu à deux reprises auprès de Monsieur Darcos pour lui faire part des inquiétudes du corps professoral. Je n'évoquais pas précisément l'enseignement du latin et du grec mais il en était question implicitement puisque j'interrogeais le ministre sur les heures d'enseignements complémentaires proposés dans la réforme sous forme de modules à choisir parmi différentes matières.

A l'heure où je vous réponds, le ministre vient d'annoncer le report d'un an de la réforme du lycée. Elle reste nécessaire quand on constate que 25% des élèves redoublent en seconde alors que l'on dépense 22% de plus par lycéen que la moyenne des pays européens. Mais elle ne peut se faire sans les élèves et les professeurs et je suis donc heureux de son report qui permettra de nouvelles concertations sur l'organisation des enseignements.

Je reste à votre disposition pour relayer au ministre vos remarques et vous prie de croire, Madame la Présidente, en mes sentiments les meilleurs.

25.12.08

Dominique DORD



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Michel ISSINDOU
Député-Maire de Gières

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Dominique AUGE
Présidente de l'ARELAG
210 Rue du Clos Saint Jacques
73000 CHAMBERY

A Saint Martin d'Hères, le 11 décembre 2008

Réf - MI / SLN 2008-03383
Dossier suivi par: Mme Soizic LOQUET-NAËL
04.76.57.04.37

Madame la présidente,

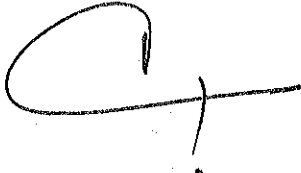
J'ai bien reçu le courrier par lequel vous me faites part de vos inquiétudes quant à l'avenir des langues anciennes et de la filière littéraire dans le cadre de la réforme des lycées.

Sachez que votre lettre a retenu toute mon attention et tout mon intérêt.

Je partage à ce sujet votre point de vue. A ce titre, j'ai décidé de me faire l'écho de vos inquiétudes en adressant à Monsieur Xavier DARCOS, Ministre de l'Education Nationale, une question écrite dont vous trouverez le texte dans le document ci-joint. Je ne manquerai pas de vous informer de la réponse qui m'aura été communiquée.

Je me tiens à votre disposition pour en discuter au cas où vous le jugeriez utile.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, à l'assurance de mes salutations les meilleures.


Bien à vous,
Michel ISSINDOU

Question écrite – Réforme du lycée et de l'enseignement des langues anciennes

Monsieur Michel ISSINDOU appelle l'attention de M. le Ministre de l'Education Nationale sur l'inquiétude exprimée par de nombreux professeurs de langues anciennes suite à son annonce, le 17 juillet dernier, d'un projet de réforme du Lycée d'enseignement général et technologique, au lendemain des conclusions du rapport Guesnérie qui lui ont été remises début juillet.

Alors que 465 000 élèves du collège au lycée en filière littéraire mais également scientifique ou économique et sociale étudient le latin et le grec, la Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes (CNARELA) s'inquiète d'une réforme qui conduirait à la mort de ces deux langues.

Convaincus de la valeur formatrice tant sur le plan intellectuel que civique pour tous les jeunes de notre pays, la CNARELA considère que cette réforme mettra en concurrence les langues antiques avec non seulement les enseignements artistiques, les SES et les langues vivantes mais aussi avec la littérature française et l'histoire-géographie ainsi qu'avec tous les modules scientifiques. Il lui semble pourtant indispensable de laisser à tous les élèves le choix d'apprendre des langues anciennes.

Michel ISSINDOU lui demande donc quelle place il entend réserver aux langues anciennes dans le cadre des modules proposés par la future réforme des lycées et quelles garanties de réelle concertation, pluralisme et transparence il entend présenter dans le cadre de l'élaboration du contenu des programmes scolaires.

Georges COLOMBIER
Député de l'Isère
Conseiller Général

Madame Dominique AUGÉ
Présidente de l'ARELAG
210 rue du clos Saint Jacques
73000 CHAMBERY

Paris, le 10 décembre 2008

(Référence à rappeler)
GC/2008.12.JC/MT111

Madame la Présidente,

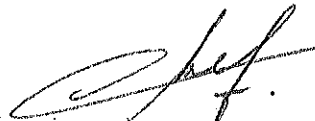
J'ai bien reçu votre courrier du 6 décembre 2008 par lequel vous souhaitez me faire part de votre profonde inquiétude concernant l'avenir des langues anciennes et de la filière littéraire dans la réforme des lycées.

Croyez bien que votre sollicitation a retenu toute mon attention.

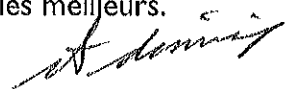
Je me permets de vous indiquer que j'ai transmis votre courrier au député de votre circonscription, Monsieur Michel BOUVARD, député de Savoie, dont la permanence parlementaire est située 16 place de la sous-préfecture - BP 41 - 73302 Saint-Jean-de-Maurienne - téléphone : 04 79 59 93 96 - télécopie : 04 79 59 97 62.

Je lui ai demandé de bien vouloir examiner votre demande avec la plus grande attention et de vous donner toutes les précisions à ce sujet.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Georges COLOMBIER



CLAUDE BIRRAUX

DÉPUTÉ DE LA HAUTE-SAVOIE

CONSEILLER GÉNÉRAL
DU CANTON ANNEMASSE SUD

PRÉSIDENT DE L'OFFICE PARLEMENTAIRE
D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES
ET TECHNOLOGIQUES

Annemasse, le mardi 9 décembre 2008

ARELAG
Madame Dominique AUGÉ
Présidente
210, rue du Clos Saint Jacques
73000 CHAMBERY

N/ Réf : VM/2008- 1155

Madame la Présidente,


Vous avez souhaité me faire part de vos inquiétudes relatives à l'avenir des langues anciennes et de la filière littéraire dans le cadre de la réforme des lycées.

Très sensible à vos préoccupations, je suis aussitôt intervenu auprès de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, par l'intermédiaire d'un courrier et d'une question écrite dont vous trouverez ci-jointe la copie.

Bien entendu, je serai particulièrement attentif aux suites de votre dossier et je ne manquerai pas de vous tenir informée des suites qui pourront lui être réservées.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes respectueux hommages.



Claude BIRRAUX

P.J. : copie de la question écrite.

CLAUDE BIRRAUX

DÉPUTÉ DE LA HAUTE-SAVOIE

CONSEILLER GÉNÉRAL
DU CANTON ANNEMASSE SUD

PRÉSIDENT DE L'OFFICE PARLEMENTAIRE
D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES
ET TECHNOLOGIQUES

Annemasse, le mardi 9 décembre 2008

DIVISION DES QUESTIONS

Monsieur Claude BIRRAUX appelle l'attention de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale sur attention sur les inquiétudes de l'ARELAG (Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes de l'Académie de Grenoble) relatives à l'avenir des langues anciennes et de la filière littéraire dans le cadre de la réforme des lycées.

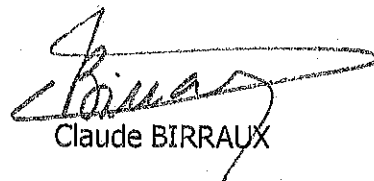
En effet, cette association redoute que ladite réforme mette en concurrence les langues antiques avec non seulement les enseignements artistiques, les SES et les langues vivantes comme c'est le cas actuellement, mais aussi avec la littérature française et l'histoire-géographie ainsi qu'avec tous les modules scientifiques. Cette disposition risque de favoriser les modules scientifiques notamment pour les élèves en filière scientifique et donc de cloisonner encore plus les différentes sections en marginalisant davantage la filière littéraire et les débouchés qu'elle offre.

La réforme remet également en question la continuité d'enseignement du latin et du grec entre le collège et le lycée dans la mesure où les lycéens ne s'investiront pas dans un programme qu'ils ne pourront pas valider au baccalauréat.

En outre, en marginalisant le latin et le grec, cette réforme risque de priver l'enseignement d'un facteur d'intégration et de promotion sociale.

Enfin, ces disciplines ont une valeur pédagogique et citoyenne patente et nourrissent le patrimoine culturel et linguistique de l'Europe.

Par conséquent, il souhaiterait savoir ce qu'il envisage afin d'éviter les écueils d'une telle réforme qui marginaliserait l'enseignement des langues anciennes, fragiliserait la culture littéraire et réduirait l'accès à une formation ayant pourtant vocation à nourrir tous les savoirs, à favoriser l'ouverture et l'échange et à contribuer à la compréhension de notre monde.



Claude BIRRAUX